



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUETE PUBLIQUE

portant sur les projets de modifications n°1 et n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Aix-en-Provence sur le territoire de la commune d'AIX-EN-PROVENCE

DU LUNDI 04 DECEMBRE 2023 (9H00) AU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 (16H30)

Observations du public émises par voie électronique

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
1	04/12/2023 à 13h45	Mme C.G.	A1

Monsieur,

Je vous transmets, ci-joint, ma participation à l'enquête publique citée en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Salutations

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
2	10/12/2023 à 15h36	Mme L.D	

Bonjour Monsieur le Commissaire inspecteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le réaménagement de l'espace public de la place des cardeurs, nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations et propositions.

Contexte :

Nous sommes propriétaires d'un appartement élevé place des Cardeurs.

La place est entièrement occupée par les restaurants et tables de bars. Actuellement, il n'est plus possible de traverser la place par son centre.

Sur les hauteurs de la place, derrière la Mairie, l'accès aux portes des immeubles est même encombré par les restaurants qui n'hésitent pas à rajouter des tables dans les allées et à étendre au maximum leur emprise de l'espace public.

Les toiles des restaurants sont souvent vieillototes et mal entretenues, toutes dépareillées et cachent les façades des immeubles au moins jusqu'au deuxième étage, ce qui est fort dommage.

Analyse/impact de cet état de fait :

- Risque pour la sécurité des habitants : l'accès aux immeubles en cas d'urgence (surtout risque incendie) est quasiment impossible.
- Dégradation des caractéristiques esthétiques et historiques de la place. Le site n'est pas valorisé sur le plan patrimonial alors qu'il est central, proche de monuments historiques. Elle est devenue uniquement une place pour se restaurer au détriment des habitants. Sa réputation s'est largement dégradée. On parle d'elle comme une "place horrible".
- Perte de son attractivité touristique.

Propositions :

- **Réduire la taille des terrasses** des restaurants sur l'espace public et laisser un passage le long des immeubles qui sont situés sur les hauteurs de la place pour permettre aux riverains d'accéder à leur entrée d'immeubles;

- **Imposer aux restaurateurs une harmonisation** des parasols (même couleur, même forme et même hauteur) afin de pouvoir mieux voir les façades des immeubles et les perspectives de la place.
- **Créer une allée centrale piétonne** délimitée par des bornes (qui partirait de la fontaine jusqu'en bas de la place).
- **Arborer cet espace central**, avec luminaires et bancs publics, afin de verdir la place, de tempérer la chaleur de l'été, et lui redonner du cachet.

Nous espérons vivement une amélioration de la qualité de vie de cette place tant pour les résidents que pour les restaurateurs.

Nous vous remercions pour la prise en compte de nos observations et propositions,

Très cordialement,

Cyril et Laetitia Dupont (Vice-secrétaire du Comité d'Intérêt de Quartier - CIQ Saint-Sauveur)

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
3	13/12/2023 à 10h15	M. J-M.P	

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après, nos réflexions et observations concernant le réaménagement de l'espace public du **Forum des Cardeurs** pour lequel vous diligentez l'enquête.

Pour mémoire, rappelons qu'un **Forum** est historiquement **un espace public libre et ouvert aux citoyens**.

Rappelons également qu'en 2010, lors de sa requalification, **50% de l'espace** devait être réservé aux riverains (toute la moitié Sud) et que **seules 5 structures fixes** devaient être acceptées, bien délimitées..

Habitants du Forum depuis 1995, nous avons pu y constater des incivilités croissantes de la part des tenants de bars et restaurateurs :

- l'allée centrale n'est en rien respectée, des tentes en plastique et des tubulures même, peuvent dépasser de 2 mètres,
- La rampe d'accès du parking est un lieu de passage de serveurs, Ses abords sont une terrasse improvisée, en friches,
- Aucun banc public n'est plus disponible aux riverains, pas même celui accolé à l'ascenseur **pour handicapés**, près de la fontaine,
- Les pourtours de la fontaine en haut de la place, sont occupés par des tables de restaurant,
- Des voitures et motos sont garées en permanence en parking sauvage, sans être inquiétées,
- Des musiques de groupes et/ou de Karaoké sont programmées aux beaux jours (jusqu'en octobre) jusqu'à plus de minuit.

- Les clients sont invités par les bars eux même à uriner sur le Forum ou dans la rue de Cancel, au prétexte de sanitaires bouchés (ce qui est bien entendu faux, et permanent),

En fait, tous les restaurateurs l'affirment : ils respecteraient les normes fixées si il y avait verbalisation systématique et qu'aucun concurrent ne pouvait faire d'écarts !

Il serait dès lors peut être utile :

- De réduire les espaces et uniformiser l'aspect des terrasses des restaurants et bars,
- Libérer des passages piétons entre chaque restaurant, rendre le passage transversal de la place possible,
- En revenir à un taux d'occupation de 50%, sous peine de verbalisation immédiate,
- Libérer la place de tous véhicules hors livraisons le matin,
- Faire respecter voire ajouter des bancs publics libres, des lampadaires ou éclairages publics et réserver l'accès des lieux publics au seul public (fontaine, sorties et entrées de parking par escalier, poubelles, rues...)
- Reverdier l'espace libéré,
- Faire interdire toute nuisance sonore possible (musique ou matchs sportifs... hors évènements exceptionnels)

Merci, monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir prendre en considération nos observations et propositions.

Très cordialement, Jean-Michel et Marie P.

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
4	14/12/2023 à 11h15	M. D R.	

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention du projet d'aménagement de la place des Cardeurs proposé dans la modification N°2 du PSMV d'Aix-en-Provence.

Le diagnostic, sévère, est pourtant juste et les chargés d'études ont conduit avec les services et les élus un travail sérieux.

L'évolution des dispositions antérieures était nécessaire, mais le projet proposé ne prend pas suffisamment en compte la disposition générale et l'histoire récente des lieux.

En effet lors de la démolition de l'îlot insalubre en 1963 a aussi été enlevé la halle existante et il serait intéressant, dans une dynamique d'animation du forum des cardeurs, de recréer une halle à l'emplacement de l'îlot démoli.

Par ailleurs, pour la place haute au droit de la Mairie, il est nécessaire de dégager les façades de toute occupation de terrasse. L'exemple de la place de l'Hôtel de ville avec une mixité d'usages (Marché et terrasses) est à reconduire sur la place des cardeurs pour éviter une appropriation non justifiée du domaine public. En effet le démontage quotidien du mobilier des terrasses rend la totalité de l'espace à l'usager.

Sans doute serait-il nécessaire de définir le type de mobilier à mettre en place, sa polychromie, son dessin, son emprise au sol pour redonner à la place des cardeurs toute sa cohérence et définir un lieu intéressant pour la ville et ses usagers.

La question climatique conduira à interdire les dispositifs chauffants en accompagnement des terrasses.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier

D.R.

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
5	15/12/2023 à 08h34	Association Devenir	A2

ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION PSMV AIX EN PROVENCE
À l'attention de M. Le Commissaire enquêteur Joseph Receveur

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations de l'association DEVENIR concernant la modification n°2 du PSMV d'AIX en Provence.

Restant à votre disposition

Cordialement,

Secrétaire Général Devenir

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
6	18/12/2023 à 11h17	M. G.V	

M. Le commissaire enquêteur,

Tout d'abord, je vous remercie de diriger l'enquête publique sur le centre-ville, Aix-en-Provence.

Concernant la place des Cardeurs, j'ai les remarques suivantes en tant que président de la copropriété Forum des Cardeurs, 3, rue du Cancel :

- L'espace public est quasiment entièrement occupé par des terrasses de restaurant, alors que la mairie avait annoncé qu'au moins 50 % de cette espace restera livre et accessible entièrement aux piétons.

Il faut revenir à ce partage d'espace pour aérée la place.

- Chaque restaurateur aménage un espace, sur la place publique, en fonction de ses propres goûts et besoins, sans aucune harmonie avec les équipements divers de ces restaurateurs.

La préfecture et la mairie devraient exiger d'avoir, comme à Montpellier par exemple, un style uniforme d'aménagement de ces terrasses pour rendre l'aspect visuel homogène et non brouillon et disparaître comme c'est le cas aujourd'hui.

- Les équipements de ces terrasses demandent d'avoir une alimentation électrique . Aujourd'hui des câbles électriques jonchent le sol, plus ou moins vaguement et superficiellement protégés. Ils entravent la circulation des piétons et endommagent l'aspect visuel de la place dont le sol avait été particulièrement soigné.

Il serait donc nécessaire de faire passer tous ces câbles sous les revêtements de la place pour restituer un sol propre où les piétons n'ont pas à éviter de s'accrocher les pieds dans ces câbles.

- L'éclairage de la place est assuré par des lampadaires dont la lumière blanche est froide et criarde qui dépareillent L'aspect de la place.

Des lumières chaudes devraient y être plassées pour donner un aspect plus chaleureux à la place.

- En ce qui concerne la rue du Cancel, qui est à la fois un passage permanent de véhicules bruyants et le lieu de dépôt d'ordures à toute heure du jour et de la nuit, le déversement d'urines nauséabondes et de seringues, notamment au pied de l'immeuble 3, rue du Cancel.

Je partage totalement les critiques et soutiens les propositions de la lettre de Madame Catherine X du 4 décembre 2023 qui vous a été adressée.

J'ajoute trois éléments:

- pose de vidéos de surveillance pour identifier et verbaliser les contrevenants,
- reprendre le nettoyage matinal quotidien à grande eau de toute la rue, dimanche compris,
- avancer la porte d'accès à l'annexe de la mairie dans le prolongement du mur de l'immeuble No 3 pour empêcher l'accès à la dalle en retrait qui est le lieu de trafics divers et qui sert d'urinoir tant diurne que nocturne.

Bb

J'espère que ces remarques objectives et ces propositions constructives seront prises en compte et que les applications de celles-ci seront mises en œuvre pour le bien des citoyens et des touristes .

Je vous saurais gré de faire une réponse précise sur ces points au conseil syndical de la copropriété 3, rue du Cancel, 13100 Aix-en-Provence.

Le conseil syndical reste disponible à étudier conjointement tout autre disposition ou proposition qui améliore la situation de la place des Cardeurs et la rue du Cancel.

Merci par avance de toute l'attention que vous prêterez à ce courrier.

Président Conseil Syndical
Copropriété 3 rue du Cancel
13100 Aix-en-Provence, France

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
6	18/12/2023 à 14h39	Mme M.B	A3

A Monsieur le Commissaire enquêteur :

Nous vous prions de trouver en PJ la contribution de la Fédération des Comités d'Intérêt de Quartier du Pays d'Aix.

Pour la fédération son Bureau

M.B

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
7	18/12/2023 à 15h53	Association APADEM	

Madame, Monsieur,

En réponse à votre enquête publique, ci-joint les observations et propositions de l'APADEM.

Au delà de ces 2 modifications (M1 et M2), nous profitons de cette occasion pour vous suggérer d'engager une plus ample réflexion sur les autres termes du règlement du PSMV en vue d'y instaurer des mesures plus précise en égard à la protection bioclimatique du centre ancien d'Aix-en-Provence.

L'APADEM entend donc ici alerter, à l'occasion de cette enquête publique, les autorités et les citoyens quant à l'urgence d'agir contre les îlots de chaleur et sur l'inconséquence qu'il y aurait, à l'inverse, à occulter cette exigence vitale dans des règlements d'urbanisme tels que celui du PSMV d'Aix-en-Provence.

Cordialement

Secrétaire Général de l'APADEM